

Deux semaines de l'orientation pour accompagner votre enfant

>>> Première semaine de l'orientation - 1^{er} trimestre

Organisée par l'établissement au cours du 1^{er} trimestre, cette première semaine de l'orientation a pour objectif de permettre à votre enfant de s'informer sur les différents métiers et les études pour y accéder et de l'aider à formuler ses intentions d'orientation après le baccalauréat. Il peut rencontrer des représentants d'établissement d'enseignement supérieur, des psychologues de l'Éducation nationale, des acteurs du monde économique et social, d'anciens élèves, visiter un établissement d'enseignement supérieur, participer à des salons et forums de l'orientation...

>>> Deuxième semaine de l'orientation - 2^e trimestre

Au cours du 2^e trimestre, cette semaine va aider votre enfant à finaliser ses choix de poursuite d'études et à déterminer les vœux qu'il formulera sur la plateforme Parcoursup. Il peut effectuer une visite d'un établissement d'enseignement supérieur, se rendre dans un centre d'information et d'orientation, à des journées portes ouvertes, participer à des salons et forums de l'orientation, à des journées d'immersion dans des formations supérieures...

Les forums de l'orientation en région Centre-Val de Loire

Les **forums de l'orientation** sont des moments privilégiés pour votre enfant : rencontrer et échanger avec des professionnels de la formation et des métiers. Il peut assister à des conférences ou des débats (études, métiers, aides financières...), accéder à toutes les informations utiles à sa poursuite d'études et bénéficier de conseils personnalisés.

BOURGES : vendredi 7 et samedi 8 décembre 2018 - *Pavillon d'Auron*

ORLÉANS : jeudi 10, vendredi 11 et samedi 12 janvier 2019 - *Parc des expositions*

TOURS : vendredi 18 et samedi 19 janvier 2019 - *Parc des expositions Rochepinard*

CHÂTEAUROUX : jeudi 24 et vendredi 25 janvier 2019 - *Hall des expositions de Belle-Isle*

CHARTRES : vendredi 25 et samedi 26 janvier 2019 - *Parc des expositions Chartrexp*

VILLEMANDEUR : vendredi 1^{er} mars 2019 - *Complexe sportif Château Blanc*

BLOIS : jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 mars 2019 - *Salle du Jeu de Paume*

Pour leur visite, vos enfants sont préparés et accompagnés à partir du kit forum :

kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation-lycee

Les journées portes ouvertes (JPO)

Les **JPO** sont organisées dans tous les établissements de la Région offrant des formations post-bac. Les universités, les lycées généraux, technologiques et professionnels, les centres de formation d'apprentis, les écoles d'ingénieurs, de commerce... accueillent chaque année les jeunes et leurs familles.

Retrouvez les dates et les lieux des JPO sur : www.onisep.fr/Orleans
www.terminales2018-2019.fr

Mon enfant est au lycée

Espace Parents

Retrouvez dans l'Espace Parents du site de l'Onisep :
une foire aux questions, des vidéos...

www.onisep.fr/parents



SPÉCIAL PARENTS

APRÈS LE BAC ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2019

Pour la poursuite de ses études dans l'enseignement supérieur, votre enfant dispose d'une plateforme d'information et d'admission accessible par Internet



>>> 20 décembre 2018 : OUVERTURE DE LA PLATEFORME Parcoursup.fr

Votre enfant trouvera sur cette plateforme des informations sur les différentes filières de formation possibles après le bac, leurs contenus, les attendus, les taux de réussite, les débouchés, les critères d'examen des dossiers, leurs capacités d'accueil, les établissements qui les préparent, les dates des journées portes ouvertes...

>>> 22 janvier 2019 : OUVERTURE DE LA SAISIE DES VŒUX SUR Parcoursup

Les deux professeurs principaux dédiés à chaque classe de Terminale, le ou la psychologue de l'Éducation nationale sont aux côtés de votre enfant pour l'accompagner dans la construction de son projet d'orientation, pour l'informer sur les modalités de la procédure et sur le fonctionnement de la plateforme.

Espace Terminale www.terminales2018-2019.fr

Site entièrement dédié à l'accompagnement des élèves de Terminale vers l'enseignement supérieur



Votre enfant est-il concerné par la plateforme Parcoursup ?

Oui, s'il souhaite préparer ou entrer :

- en 1^{re} année de **licence**
 - en 1^{re} année commune aux études de santé - **PACES**
 - un **DUT** : diplôme universitaire de technologie (y compris par apprentissage)
 - en **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles
 - en **CPES** : classe préparatoire aux études supérieures
 - un **BTS** : brevet de technicien supérieur (y compris par apprentissage)
 - un **BTSA** : brevet de technicien supérieur agricole (y compris par apprentissage)
- un **DTS** : diplôme de technicien supérieur
 - un **DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion
 - un diplôme des métiers artistiques
 - dans certaines écoles de **commerce**
 - en école d'**ingénieurs**
 - en école nationale supérieure d'**architecture**
 - dans certaines écoles supérieures d'**art**
 - en classe de mise à niveau (hôtellerie...)
 - dans la majorité des écoles des secteurs paramédical ou social
 - ...

Oui, s'il souhaite effectuer une année de césure après son bac pour un séjour linguistique, des activités associatives...

Pour connaître l'ensemble des formations concernées par la procédure, consultez la plateforme.

Parcoursup : les dates à ne pas manquer

>>> à partir du 20 décembre 2018

Ouverture de la plateforme Parcoursup

Votre enfant s'informe à partir de la plateforme Parcoursup sur les différentes poursuites d'études après le bac. Des tutoriels sur le fonctionnement de la plateforme et sa procédure sont mis à sa disposition.

>>> du 22 janvier au 14 mars 2019

Saisie des vœux

Votre enfant doit s'inscrire et saisir ses vœux de formation sur la plateforme. Il peut formuler jusqu'à 10 vœux selon son projet sans avoir à les classer.

>>> à partir de mi-mai

Phase d'admission

Votre enfant reçoit les réponses à ses vœux au fur et à mesure et en continu. Il pourra recevoir plusieurs propositions d'admission et devra répondre dans le délai imparti.

Dès qu'il a accepté une proposition, les autres propositions s'annulent. Cependant, les vœux sur lesquels il est en attente peuvent être conservés.

La procédure s'interrompt pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

>>> de juin à septembre

Ouverture de la phase complémentaire

Au terme des épreuves écrites du baccalauréat, si votre enfant n'a pas encore obtenu d'affectation, il a la possibilité de participer à la phase complémentaire afin de formuler de nouveaux vœux.

A l'issue des résultats du baccalauréat, si votre enfant n'a reçu aucune réponse positive, la commission académique se charge d'étudier le dossier de votre enfant pour lui proposer une affectation la plus proche possible de ses vœux d'origine.

www.monorientationenligne.fr



Ce service permet d'échanger par tchat, mail ou téléphone avec des conseillers sur le projet d'avenir de votre enfant.

Les essentiels de la procédure

Le conseil de classe du 1^{er} trimestre prend connaissance du projet de votre enfant à partir de la fiche dialogue

Au cours du 1^{er} trimestre, votre enfant doit renseigner une fiche dialogue pour indiquer son projet et ses intentions d'orientation. Cette fiche est étudiée par l'équipe éducative, lors du 1^{er} conseil de classe, qui formule des conseils et des recommandations pour aider votre enfant à réfléchir à son projet.

Le conseil de classe du 2^e trimestre étudie les vœux saisis par votre enfant sur la plateforme

Au terme de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup, le conseil de classe du 2^e trimestre étudie tous les vœux de votre enfant pour permettre au chef d'établissement de formuler un avis pour chaque vœu sur une fiche spécifique appelée fiche Avenir.

La fiche Avenir est transmise via la plateforme Parcoursup aux différents établissements d'enseignement supérieur que votre enfant a demandés.

Examen du dossier de votre enfant par les équipes des établissements d'enseignement supérieur

A partir de la fiche Avenir et des éléments utiles à l'étude du dossier (bulletins, CV, lettre de motivation...) les équipes des établissements où votre enfant souhaite étudier examinent son dossier et son projet.

Réception et acceptation des propositions

Mi-mai, débute la phase d'admission. Votre enfant commence à recevoir des réponses (oui ; oui si ; en attente ; non). Il doit répondre dans le délai imparti dès qu'une proposition lui est faite. S'il reçoit 2 réponses positives, il doit choisir entre les 2 dans le délai imparti. En acceptant une proposition, toutes les autres réponses positives s'annulent. Cependant, s'il le souhaite, il garde le bénéfice des vœux en attente. Ainsi, au fur et à mesure de la procédure, votre enfant élimine les propositions qui l'intéressent le moins pour ne garder au final que sa proposition préférée.

Qu'est-ce que la fiche Avenir ?

Une fiche Avenir est constituée pour chaque vœu formulé par votre enfant.

Elle comporte l'avis du chef d'établissement suite à la synthèse effectuée par les professeurs principaux sur les résultats scolaires, la motivation de votre enfant, son projet... Chaque fiche Avenir est transmise aux établissements d'enseignement supérieur via la plateforme Parcoursup.

Toute l'information sur les études supérieures en Région Centre-Val de Loire dans le guide "Entrer dans le sup après le baccalauréat" distribué à votre enfant en décembre.

